

dance totale—nous libérant des derniers vestiges du colonialisme.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** Le processus a été graduel. Mais les forces qui préconisent la séparation du Québec n'ont pas vu le jour subitement non plus. Et quand le résultat final du vote a été connu le soir du 20 mai, il est devenu clair que nous avions du travail à faire. Tergiverser encore plus longtemps sur la question de la réforme constitutionnelle serait une erreur fatale. Il y a un temps pour les compromis et la négociation, et il y a un temps pour passer à l'action. Nous en sommes rendus au temps de passer à l'action.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lang:** Mais ce n'est pas là l'unique raison qui doit nous inciter à agir rapidement. Comme l'a souligné dans son discours magistral le ministre de la Justice (M. Chrétien), nous devons agir immédiatement pour créer le momentum nécessaire à une réforme plus poussée. Le Canada, en tant que nation, a beaucoup trop de potentiel économique pour être continuellement empêtré dans un processus interminable de négociations constitutionnelles. Le but de la présente résolution sur la constitution est d'éliminer les doutes, les incertitudes et les impasses qui ont marqué les pourparlers constitutionnels. Cela demande du leadership, et le leadership exige du courage. Le Parti libéral ne manque ni de l'un ni de l'autre, monsieur le Président, et pour finir, je voudrais prier les membres de l'opposition de se débarrasser de leurs doutes, de leurs craintes et de leur désunion. Aucune constitution n'est parfaite. Quelle que soit la mesure de perfection ou d'imperfection de la résolution qui nous est présentée, tous les députés doivent reconnaître qu'une constitution est un acte de foi—foi dans le peuple canadien, foi dans les générations de Canadiens qui maintiendront l'esprit de tolérance et d'équité qui a profondément marqué notre passé et, je l'espère, marquera aussi notre avenir.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! A l'ordre! A l'ordre! Conformément aux dispositions de l'article 33 du Règlement...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur adjoint:** Conformément aux dispositions du...

**M. Wenman:** Monsieur l'Orateur, je demande la parole.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Wenman:** Monsieur l'Orateur. Monsieur l'Orateur, je veux que l'on me donne le droit de parole. Je...

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur...

### *La constitution*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur...

**M. Wenman:** Je demande le droit de parole. Je ne m'asseoirai pas avant d'avoir été entendu.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! A l'ordre!

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Wenman:** J'exige la protection de la Chambre. J'exige du gouverneur général du Canada—j'exige le droit de parole maintenant.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Wenman:** Je demande le droit de parole et je vais parler. La Charte des droits au Canada est—ceci est une moquerie. C'est une moquerie, M. l'Orateur, à cause même de la Charte en question. J'exige d'avoir la liberté de parole dans cette Chambre. C'est une Charte hypocrite. On m'enlève mes droits—non seulement mes droits, mais ceux de tous les intervenants dans cette Chambre. M. l'Orateur, j'exige qu'on m'accorde mes droits. Je ne m'asseoirai pas avant d'avoir parlé.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Pembina (M. Elzinga) sur une question de privilège. Le député de Pembina sur une question de privilège.

**M. Peter Elzinga (Pembina):** Merci, monsieur l'Orateur. En mon nom et au nom de mes collègues, je demande qu'on me permette de participer à ce débat. Nous sommes responsables devant ceux qui nous ont élus et j'entends assumer cette responsabilité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Elzinga:** Lors de sa conférence de presse, le premier ministre a promis de donner à tous les députés l'occasion de participer à la discussion sur la constitution. Il est revenu sur sa promesse.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** Je prie les députés de s'asseoir. Un député a la parole sur une question de privilège et la courtoisie exige que les autres écoutent leurs collègues à qui j'ai donné la parole. Je prie donc les autres de s'asseoir. Je donne la parole au député sur une question de privilège. Je suis sûr que ses collègues lui accorderont au moins cette marque de politesse.

**M. Elzinga:** Merci, monsieur l'Orateur. Lors de sa conférence, le premier ministre a dit que tous les députés auraient l'occasion de participer à ce débat. Il est évident que tous ceux d'entre nous qui venons d'ailleurs que de la partie centrale du Canada ressentons profondément le besoin de participer au débat parce que, effectivement, cette résolution fait de tous les citoyens, habitant hors du Québec et de l'Ontario, des citoyens de seconde classe.